

CONSEIL GÉNÉRAL  
DES PONTS ET CHAUSSÉES

**Arrêté du 22 septembre 1999 portant nomination**

NOR : *EQUV9910200A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées et à l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ;

Sur proposition du vice-président du conseil général des ponts et chaussées, chef de l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement,

Arrête :

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1999, M. Monadier (Pierre), ingénieur général des ponts et chaussées, membre de la 4<sup>e</sup> section (affaires économiques) du conseil général des ponts et chaussées, est nommé inspecteur général des services maritimes pour les régions Bretagne, Pays de Loire, en remplacement de M. Gauthier (Alain), appelé à d'autres fonctions.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président du conseil  
général*

*des ponts et chaussées,*

*P. Mayet*